

## Un accompagnement sur mesure et gratuit



Contact au **N° Vert 0 800 30 00 20**

GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

ou inscription en ligne sur :  
[monprojet.anah.gov.fr](http://monprojet.anah.gov.fr)



Visite par l'équipe d'animation et  
conseils sur les travaux à réaliser



Élaboration du projet et  
accompagnement dans le montage  
des dossiers de subventions



Accord des partenaires financiers



Réalisation des travaux



Visite après travaux : transmission  
de demandes de versement des  
aides financières



Pour solliciter les aides, vos travaux ne doivent pas avoir  
commencé.

**Renseignez-vous avant !**

## Une équipe dédiée à l'opération

Les équipes d'animation de Citémétrie et des  
Compagnons Bâtitisseurs vous accompagnent du début  
du projet à l'achèvement des travaux.

Mandatées par le Pays d'Aix, elles sont à votre service pour  
vous conseiller, vous orienter et vous accompagner dans  
vos démarches relatives à votre projet d'amélioration :

- Diagnostic technique des logements (mise aux normes, réaménagement, adaptation, évaluation énergétique)
- Estimation du coût des travaux
- Recherche des financements mobilisables
- Montage et suivi des dossiers de subventions
- Si vous le souhaitez, accompagnement à l'auto-réhabilitation de votre logement

La prestation est prise en charge par le Pays d'Aix.

**Elle est gratuite pour vous.**

Des permanences mensuelles sont tenues à  
Aix-en-Provence, Gardanne, Pertuis,  
Peyrolles-en-Provence, Trets.

Contactez l'équipe d'animation au :

**N° Vert 0 800 30 00 20**

GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

[pig-paysdaix@citemetrie.fr](mailto:pig-paysdaix@citemetrie.fr)

**CITÉMÉTRIE**

**compagnons  
BÂTISSEURS  
PROVENCE**

Territoire du Pays d'Aix :

Aix-en-Provence • Beaurecueil • Bouc-Bel-Air • Cabriès • Châteauneuf-le-Rouge • Coudoux •  
Éguilles • Fuveau • Gardanne • Gréasque • Jouques • Lambesc • Meyrargues • Meyreuil • Mimet •  
Les Pennes-Mirabeau • Pertuis • Peynier • Peyrolles-en-Provence • Puylobier • Le Puy-Sainte-  
Réparate • Rognes • La Roque-d'Anthéron • Rousset • Saint-Antonin-sur-Bayon • Saint-Cannat •  
Saint-Estève-Janson • Saint-Marc-Jaumegarde • Saint-Paul-lez-Durance • Simiane-Collongue •  
Le Tholonet • Trets • Vauvenargues • Venelles • Ventabren • Vitrolles

**MIEUX HABITER - MIEUX LOUER**  
PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

# RÉNOVER AMÉLIORER ADAPTER

**Propriétaires :**

- occupants
- bailleurs

**BÉNÉFICIEZ DE NOS AIDES !**



Prolongation du programme  
2019 - 2021

**Un accompagnement gratuit**  
**Des aides financières**



Depuis 2016, le programme « Mieux Habiter - Mieux Louer » a permis la rénovation de **540 logements**. Fort de ce succès, le Pays d'Aix avec le soutien de ses partenaires financiers a décidé de le prolonger pour une durée de 2 ans sur l'ensemble du territoire.

Cette opération permet d'accompagner les propriétaires privés dans l'amélioration de leurs logements.

**Outre un accompagnement technique, financier et administratif, les propriétaires peuvent bénéficier d'aides directes à la réalisation des travaux.**

## Quels bénéficiaires ?

- Les propriétaires ou copropriétaires qui occupent leur logement selon conditions de ressources
- Les propriétaires privés ou copropriétaires qui louent leurs logements ou souhaitent remettre en location un logement vacant, selon le niveau de loyer qui sera pratiqué après travaux
- Les locataires selon la nature des travaux

## Quelles conditions ?

- Le logement doit être situé sur le territoire du Pays d'Aix
- Le logement doit avoir plus de 15 ans
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment choisis par vos soins
- La demande de financement doit impérativement être déposée avant de commencer les travaux

## Quels projets ?



**Travaux d'amélioration des performances énergétiques :**

isolation de combles, remplacement de chaudière, des fenêtres...

**Adaptation du logement :**

aux personnes âgées ou handicapées

**Travaux de rénovation :**

mise aux normes, vétusté des installations

## Quelles aides ?

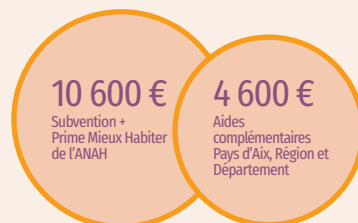
**→ Pour les propriétaires occupant leurs logements (selon conditions de ressources et nature des travaux)**

• Des aides directes de l'ordre de 55 % à 80 % du montant des travaux.

**Exemple :**

Pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat, de sécurité et de salubrité dans un logement de 90 m<sup>2</sup>.

**Coût des travaux : 22 000 € TTC**



**15 200 €** d'aides directes  
Soit 70 % de la dépense.

**→ Pour les propriétaires bailleurs (selon conditions de loyers et nature des travaux)**

• Des aides directes de l'ordre de 35 % à 80 % du montant des travaux + primes spécifiques : remise en location d'un bien vacant et travaux d'amélioration énergétique.

**Exemple :**

Pour la réalisation de travaux de rénovation d'un logement vacant de 60 m<sup>2</sup> à loyer conventionné.

**Coût des travaux : 65 000 € TTC**



**52 000 €** d'aides directes  
Soit 80 % de la dépense.

**Ces aides sont cumulables avec des avantages fiscaux (crédit d'impôt et abatement fiscal...)**